



**Direction générale de l'enseignement  
obligatoire et de la pédagogie spécialisée  
(DGEO)**

**Direction pédagogique (DP)**  
Office du soutien pédagogique et  
de l'enseignement spécialisé  
(OSPES)

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

## **Critères d'éligibilité pour l'ouverture d'une procédure d'évaluation standardisée (PES) en vue de l'octroi d'une mesure renforcée (MR) de pédagogie spécialisée**

### **Document à l'usage des établissements scolaires**

#### **Questionnement**

Dans le but de créer des conditions de développement et de formation adaptés pour les enfants à besoins éducatifs particuliers résultant d'une adéquation entre les attentes et le soutien proposés, en tenant compte de leurs aptitudes et besoins ainsi que de leur environnement, un regard croisé entre professionnels s'avère nécessaire.

L'instruction d'une PES et la mise en place d'un réseau interdisciplinaire permettant de recenser les informations pertinentes pour la détermination des besoins individuels de l'enfant et des mesures à entreprendre, se doivent, dès lors, d'être effectuées.

L'éligibilité à une PES en vue d'une MR de pédagogie spécialisée, est effectuée sur la base d'une série d'éléments de questionnement réflexif portés à des niveaux différents permettant une vision globale de l'enfant.

Les éléments de questionnement, définis ci-dessous, portent ainsi sur des niveaux d'analyse bien distincts tels que :

- I. la situation de l'enfant ;
- II. les ressources engagées et contexte scolaire actuel ;
- III. les avantages et risques existants lors d'une procédure d'orientation.

Ces éléments permettent une aide à la décision pour l'ouverture d'une PES.

#### **I. Situation de l'enfant**

##### **1. L'élève présente-t-il des difficultés importantes dans ses apprentissages ?**

Mobilisation des compétences cognitives – résolution de problèmes simples ou complexes – acquisition de savoir-faire – utilisation des compétences cognitives nécessaires aux apprentissages.

##### **2. L'élève présente-t-il un retard scolaire important ?**

Retard scolaire dans plus de deux disciplines du groupe restreint ou représentant un écart important avec les objectifs du degré concerné.

##### **3. L'enfant présente-t-il un trouble invalidant ou une déficience importante connus ?**

Par exemple : paralysie cérébrale – dysphasie sévère – « multi-dys » - troubles sensoriels – déficience intellectuelle – troubles du développement / TSA

## II. Ressources & mesures engagées / Contexte scolaire actuel

### 4. Des mesures individuelles d'enseignement sont-elles ou ont-elles déjà été prises ?

Aménagements – programme personnalisé – mesure ordinaire d'enseignement spécialisé

### 5. Des mesures PPL sont-elles dispensées ou ont-elles déjà été dispensées ?

Psychologie - psychomotricité – logopédie.

### 6. Le contexte scolaire actuel répond-il aux besoins de l'enfant et de la classe ?

Poursuite des apprentissages – intégration sociale – estime de soi – ressources à disposition – dynamique de classe.

## III. Avantages vs risques d'une procédure d'orientation / Participation des parents

### 7. Avantages attendus // risques de l'ouverture d'une procédure d'orientation

Projet individualisé – prise en compte des besoins adaptée – mobilisation de ressources – sentiment d'appartenance – possibilité de relève éducative et parentale // sentiment d'exclusion – orientation vers un établissement de pédagogie spécialisée ne correspondant pas aux attentes des parents – adaptation majeure et durable des objectifs standards de formation – lourdeur administrative.

### 8. Les parents ont-ils été associés au questionnement ?

## Documentation à réunir en vue du réseau interdisciplinaire

La documentation existante doit être fournie à l'inspecteur-trice référent-e MR, en vue de la réunion du réseau interdisciplinaire, au moins cinq jours ouvrables avant la date du réseau.

- Rapport pédagogique
- Evaluation scolaire
- Projet de pédagogie spécialisée individualisé
- Rapport logopédique
- Rapport de psychomotricité
- Rapport psychologique
- Eléments de diagnostic (rapports médicaux)
- Autres éléments significatifs